

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA HAUTE-VEZOUZE **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **DU 27 décembre 2013**

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT SEPT DECEMBRE

Le Conseil Communautaire de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA HAUTE-VEZOUZE**, légalement convoqué le 16 décembre 2013, s'est réuni en séance ordinaire, à Cirey-sur-Vezouze dans les locaux de la Communauté de Communes sous la présidence de M. Philippe ARNOULD, Président.

Etaient:

- ⊗ Présents : M. ARNOULD, M. ACREMENT, M. AMBLARD, M. JOLE, M. BIONDI, M. HACHON, Mme PARMENTIER, M. Joël MATHIEU, Mme TALLOTTE, M. Alain MATHIEU, M. SCHMITT, Mme GERARD, Mme RENK, M. BERNARD, Mme PIET,
- ⊗ Représentés : M. DEDENON,
- ⊗ Absents excusés : Mme FRICOT

NOMBRE DE DELEGUES		
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :
17	15	16

SECRETARE DE SEANCE	Mme PARMENTIER
---------------------	----------------

Plan de financement Norroy2

L'ensemble des subventions ayant été notifié pour les travaux Norroy 1 qui pourront commencer au printemps 2014, il convient à présent de valider la deuxième tranche de ce projet touristique. Cette deuxième tranche, appelée Norroy 2, comprend les travaux de réhabilitation du refuge du Sagard, l'équipement intérieur du refuge, les équipements intérieurs de la future maison de la forêt et les équipements extérieurs de l'ensemble du site de Norroy.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le plan de financement joint ;

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle au titre du volet 1 et 2 du Contrat Territorialisé de Développement Durable ;

SOLLICITE une subvention auprès du Massif des Vosges, de la DETR et de la Région Lorraine ;

S'ENGAGE à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution des montants de subventions sollicitées auprès des différents partenaires financiers ;

AUTORISE le président à signer toute pièce ou document afférent à la présente.

DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT ATTENDU	TAUX SUR COÛT GLOBAL
Travaux refuge du Sagard	92 000 €	110 400 €	DETR	7 479 €	5,00%
Travaux de réhabilitation du refuge	80 000 €	96 000 €	Crédits Massif	29 917 €	20%
Frais de maîtrise d'œuvre	8 000 €	9 600 €	Conseil Régional de Lorraine	44 876 €	30%
Etudes (sols, assainissement, géomètre), frais divers	4 000 €	4 800 €	Conseil Général de Meurthe-et-Moselle	37 396 €	25,00%
Equipements intérieurs refuge (literie, cuisine, multimédia)	10 300 €	12 360 €	Autofinancement CCPHV	29 917 €	20%
Equipements intérieurs Maison de la forêt	40 335 €	48 402 €			
partie mobilité	20 135 €	24 162 €			
chaise, table, cuisine, multimédia	20 200 €	24 240 €			
Equipements extérieurs NORROY (table, banc, panneau)	6 950 €	8 340 €			
COÛT TOTAL	149 585 €	179 502 €	RECETTES TOTALES	149 585 €	100,00%

Décisions modificatives

Le président informe l'assemblée que suite à la demande d'annulation de la convention a effet du 1^{er} octobre 2009 établissant une copropriété de la déchetterie entre les communautés de communes de la Vezouze et du Pays de la Haute-Vezouze, toutes les opérations comptables réalisées dans le cadre de cette convention doivent également être annulées. En effet, la communauté de communes avait participé en dépenses à sa quote-part d'investissement et avait perçu à ce titre le FCTVA et les subventions proportionnelles.

Il est rappelé ici que les opérations d'origine relatives à cet investissement avaient été réalisées sur le budget principal puisque le budget annexe OM n'a été mis en place qu'en 2012, soit postérieurement. La communauté de communes avait autofinancé sa quote-part d'investissement sur son budget principal et il conviendrait après la clôture de l'exercice de restituer au budget général les excédents consécutifs à l'annulation des opérations.

Il convient également d'annuler l'amortissement de la déchetterie réalisé sur l'exercice 2012 dans le budget OM.

Par ailleurs, en contrepartie de l'accès à l'équipement pendant 4 années, la CC du Pays de la Haute-Vezouze versera à la CC de la Vezouze la somme de 28 263,48 € (participation à l'amortissement de l'équipement pendant 4 ans).

Ces opérations peuvent se résumer comme suit :

1/ Sur le budget OM, section de fonctionnement :

- reprise sur amortissement de la déchetterie de 25 700,64 € en recettes
- reprise de l'amortissement des subventions de 8 538,69 € en dépenses
- régularisation de l'accès à la déchetterie 2010-2013 due à la CCV de 28 263,49 € en dépenses.

2/ Sur le budget OM, section d'investissement :

- annulation de l'opération de construction de la déchetterie de 192 754,85 € en recettes
- reprise de l'amortissement de subventions de 8 538,69 € en recettes
- reprise de l'amortissement de la déchetterie de 25 700,64 € en dépenses
- reversement des subventions perçues pour la construction de la déchetterie de 56 924,57 € en dépenses.

Ces dernières opérations conduisent à un excédent d'investissement 118 668,33 €. Ce résultat provenant des annulations d'opération d'investissement, et le résultat ayant été affecté à l'article 1068 pendant 3 années consécutives (2011, 2012 et 2013), il est possible de l'affecter à la section de fonctionnement.

3/ Sur le budget principal, annulation de l'opération de perception du FCTVA de 29 842,30 € en dépenses.

D'autre part, d'autres décisions modificatives sur le budget principal sont motivées par l'avancée des programmes de travaux pour Norroy, le refuge du sagard et l'aire de camping-car et des travaux à réaliser à la maison de santé.

Après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTE les décisions modificatives suivantes :

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

Article	LIBELLE (OBJET)		DEPENSES	RECETTES
10222	FCTVA		29 842,30	42 329,30
2135	Aménagements	maison de santé	60 000,00	
23131		norroy 1	14 102,30	
23132	Construction	aire de camping	59 683,55	
23134		norroy 2	103 400,00	
2184	Equipement	norroy 2	69 102,00	
13111	Etat - Et. Nationaux	norroy 1		-85 850,00
13112		aire de camping		907,00
13114		norroy 2		37 396,00
13124	Région	norroy 2		44 876,00
1313	Départements	maison de santé		12 300,00
13134		norroy 2		37 396,00
1318	Autres	norroy 1		85 783,00
1326	Autres établissements			
21	Virement de la section de fonctionnement			160 992,85
TOTAL			336 130,15	336 130,15

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

Article	LIBELLE (OBJET)		DEPENSES	RECETTES
023	Virement à la section d'investissement		160 992,85	
657364	subvention de fonctionnement chambre funéraire		894,84	
TOTAL			161 887,69	

BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE FONCTIONNEMENT

Article	LIBELLE (OBJET)		DEPENSES	RECETTES
747	subvention exploitation			894,84
6152	entretien et réparations sur bien		-154,00	
6411	personnel titulaire		154,00	
TOTAL			0,00	894,84

BUDGET OM FONCTIONNEMENT

Article	LIBELLE (OBJET)		DEPENSES	RECETTES
678-042	Autres charges exceptionnelles (reprise amortissement subventions)		8 538,69	
611	Contrats de prestation de service (régularisation de l'accès à la déchetterie de 2010-2013)		28 263,49	
7811-042	reprise sur amortissement des immobilisations (déchetterie)			25 700,64
TOTAL			36 802,18	25 700,64

BUDGET OM INVESTISSEMENT

Article	LIBELLE (OBJET)		DEPENSES	RECETTES
28138-040	reprise amortissements des immobilisations (déchetterie)		25 700,64	
13111	Subventions d'investissement - Etat et et. nationaux (reversement des subventions à la CCV)		56 924,57	
13911-040	reprise amortissements subvention			8 538,69
2138	Annulation investissement déchetterie			192 754,85
TOTAL			82 625,21	201 293,54
RESULTAT			118 668,33	

DECIDE d'affecter l'excédent d'investissement de 118 668,33 € du budget ordures ménagères consécutive à cette décision modificative à la section de fonctionnement.

Clôture des régies

En raison de la fusion des Communauté de communes du Pays de la Haute-Vezouze et du Badonvillois au 1^{er} janvier 2014, il convient de clôturer les régies concernant l'accueil Périscolaire et la vente de composteurs avant le 31 décembre 2013.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la clôture des régies de l'accueil périscolaire et des composteurs.

Décision modificative : régularisation FNGIR 2013

La Communauté de Communes du Pays de la Haute-Vezouze a reçu de la direction des finances publiques les notifications définitives concernant le versement de la Dotation de compensation de la réforme de la Taxe professionnelle. Le montant définitif est de 43 811 €. Il convient donc d'effectuer une décision modificative sur le budget principal.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la décision modificative suivante :

Dépenses		Nom du groupe #1 (Chaîne) ttes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-12,00		
73923 (014) : Reversements sur FNGIR	12,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Convention déchetterie

Suite au courrier de la sous-préfecture du 1er mars 2013, remettant en cause la copropriété de la déchetterie intercommunale de Barbas, il est nécessaire pour régulariser cette situation, de modifier la convention relative à l'accès de la déchetterie pour la Communauté de communes du pays de la Haute-Vezouze.

Le projet de convention est soumis pour avis au Conseil communautaire. Il remplace celui précédemment adopté lors du conseil communautaire du 15 novembre 2013.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la convention jointe ;
AUTORISE, le Président à signer la convention et les documents y afférents.

Tarification des ordures ménagères Etablissements 3h Santé pour l'année 2014

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que les déchets ménagers collectés pour les établissements de 3H Santé ne sont pas considérés comme des déchets assimilables et en référence à l'article 3.1 du règlement de collecte,

FIXE la tarification du service de collecte, de transport, de transit et de traitement des ordures ménagères et des déchets valorisables pour le compte des deux établissements de Badonviller et de Cirey-sur-Vezouze comme suit pour 2014 :

- une part fixe de 12 463,13 €
- une part variable d'un montant de 220,48 € par tonne d'ordures ménagères collectées.

Attribution d'une indemnité de conseil à la comptable du Trésor Public

Le président propose au conseil communautaire d'attribuer à la comptable du Trésor Public de Blâmont une indemnité de conseil pour la période du 1er Janvier 2013 au 31 décembre 2013 et d'en fixer le taux.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une indemnité de conseil à la comptable du Trésor Public de Blâmont,

FIXE le taux de cette indemnité à 100%.

Subventions projets scolaires 2013/2014

Le président propose de favoriser les sorties scolaires sur plusieurs jours à l'extérieur du territoire (classes découverte) et soumet une modalité de versement de subventions aux écoles et collège pour l'année scolaire 2013/2014 à savoir :

-5 € par jour par enfant du territoire puis 8 € par jour par enfant à partir du deuxième jour ;

-Subvention plafonnée à hauteur de 30 % du montant total du projet.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte le versement des subventions selon le tableau joint.

Organisateurs	Actions	date de réalisation	Nbre élèves concernés	Montant total	Subv. demandée	Subvention 30%	Subvention accordée
Ecole de Petitmont	projet musique avec l'école de Val-et-Chatillon	janvier à juin 2014	28	2 200 €	700 €	660 €	660 €
Ecole de Val-et-Châtillon	classe découverte sur l'île de Noirmoutier	juin-14	19	6 875 €	703 €	2 063 €	703 €
	projet musique avec l'école de Petitmont	janvier à juin 2014	56	1 050 €	350 €	315 €	315 €
Ecole primaire de Cirey-sur-Vezouze	sortie pédagogique au centre d'animation de la préhistoire de Darney	16-mai-14	44	1 155 €	220 €	347 €	220 €
Ecole élémentaire de Cirey-sur-Vezouze	sortie motricité	01-mai-14	45	720 €	360 €	216 €	216 €
Collège Haute-Vezouze	sortie pédagogique à paris	6-févr.-14	27	1 841 €	150 €	552 €	135 €
	visite du parc archéologique à Bliesbruck	mai/juin 2014	25	590 €	120 €	177 €	120 €
	découverte de Fribourg (ville verte)	juin-13	41	950 €	330 €	285 €	205 €
	comédie musicale "Chicago"	année scolaire	15	330 €	60 €	99 €	60 €
	semaine de la santé	avr-14	166	1 545 €	125 €	464 €	125 €
	école du spectateur	année scolaire	40	1 350 €	200 €	405 €	200 €
RRS	journal de guerre 14-18	hiver 2014	35	235 €	75 €	71 €	71 €
	journées défis	mai-juin 2014	162	600 €	200 €	180 €	180 €
	journée de mutualisation de RRS	mai-juin 2014	299	400 €	150 €	120 €	120 €
				15 381 €	3 743 €	4 614 €	3 330,00 €